

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction de la microcentrale hydroélectrique de Pourroutounat à Malegoude

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IEMN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HEBRARD Gilbert

RCS / SIRET

2 5 3 1 0 1 6 5 3 0 0 0 7 4

Forme juridique

7351 Institution

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Construction d'une nouvelle installation d'une puissance maximale brute de 403 kilowatts (≤ 4.5 Mégawatts)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale hydroélectrique au niveau du bassin brise charge de Pourroutounat sur la commune de Malegoude (09500).

La centrale consistera en un bâtiment de 81m² (105m² avec la toiture) d'une hauteur de 7 mètres environ.

Le bâtiment sera situé à proximité directe de la chambre des vannes à l'arrivée de l'eau depuis le barrage de Montbel. La turbine sera positionnée en by-pass de la conduite d'amenée entre la chambre des vannes et le rejet dans le bassin de dissipation existant.

L'ensemble du projet se situe sur l'emprise foncière du bassin brise-charge existant de Pourroutounat. L'ensemble des sols sur l'emprise sont artificialisés.

4.2 Objectifs du projet

Production d'énergie hydroélectrique renouvelable à partir de l'énergie fatale du bassin brise charge de Pourroutounat.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1- Terrassement et ouverture au droit du parking ;
- 2- Construction du canal couvert pour la restitution des eaux ;
- 3- Mise en place d'un Té sur la conduite d'amenée existante et mise en place de la conduite vers la turbine ;
- 4- Construction de la super structure du bâtiment ;
- 5 -Mise en place des équipements électromécaniques ;
- 6 - Essais de mise en service et mise en service de l'installation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation :

- Régulation du débit dans la turbine par des débitmètres situés sur la conduite d'amenée ;
- Système automatisé grâce à un contrôle commande qui pilotera tout le système (vannes, turbines, ...);
- En cas de sur-débit, la conduite d'amenée actuelle servira de conduite de décharge pour la turbine;
- Télégestion et télésurveillance à distance permettant un suivi 24h/24, 7j/7;
- Contrôle régulier de l'installation par les agents d'entretien.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Autorisation au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet	105 m2
Surface de plancher	81m2
Diamètre de la conduite en dérivation de la chambre des vannes	800 mm
Débit dérivé maximum	1.1 m3/s
Hauteur de chute brute (entre le barrage de Montbel et le bassin de Pourroutounat)	37.3 m
Puissance maximale brute	403 kW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

18, Mastruc
09500 MALEGOUDE

Parcelles concernées sur la
commune de Malegoude :

000 A 666
000 A 1355

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 9 3' 0 3 " 61 Lat. 4 3° 10' 2 8 " 33

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☒

Non ☐

Projet de transfert Hers-Lauragais incluant tous les ouvrages de prise,
d'adduction, de régulation et de pompage.

Projet autorisé par décret du 1er avril 1992.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de Type I (1c) - Code : 730011904 - Nom : Coteaux du nord-Mirapicien ZNIEFF de Type II (2c) - Code : 730030360 - Nom : Ensemble de coteaux au nord du Pays de Mirepoix
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Arrêté préfectoral du 19 juillet 1994 complété par l'arrêté du 12/01/2004. Zone de répartition des eaux superficielles : Bassin de la Garonne à l'aval de Saint-Gaudens et à l'amont de Langon (ZRE0501)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site est situé à 1.3km de la zone Natura 2000 directive Habitats "FR7301822 - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste".
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	En fonctionnement, les équipements électromécaniques seront source de bruit tout comme le rejet de l'eau. Le bâtiment sera isolé phoniquement et des bavettes anti bruit seront mises en place dans le canal de fuite pour éviter toute augmentation significative du niveau sonore.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe - Porté à connaissance (PAC)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des faibles incidence sur :

- Milieu physique : Adaptation des travaux pour réduire le risque de pollution du bassin brise-charge.
- Milieu humain : Adaptation du phasage des travaux aux usages de l'eau aval de Ganguse.
- Milieu aquatique : Aucune influence, le turbinage se fait sur un prélèvement déjà autorisé.
- Faune / flore : Les travaux auront lieu sur une zone déjà artificialisée ; le projet n'engendre pas d'impact supplémentaire sur la biodiversité.

Nous estimons que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 - Porté à connaissance transmis à la DDT Ariège ayant fait objet d'une validation

Annexe 2 - Projet d'arrêté préfectoral transmis par la DDT Ariège

Annexe 3 - Décret du 1er avril 1992 portant autorisation de l'adducteur Hers-Lauragais

Pour information, le SIRET de la future microcentrale hydroélectrique est le 253 101 653 00074. Le présent projet est porté par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire dont le SIRET est le 253 101 653 00058.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Labège

le, 3 novembre 2025

Signature

